

Organisation réticulaire et construction de l'entre-soi communautaire. De l'espace migratoire à l'éthique de l'espace

Rim Otmani*

Résumé : *La migration illégale est souvent décrite comme un vaste tissu de réseaux perçus comme insaisissables. Dans un tel contexte, l'espace devient le lieu privilégié d'organisations réticulaires. Cet article met en lumière l'expérience migratoire illégale en France à partir du cas des migrants clandestins algériens. D'une part, il met en évidence la dimension éthique de l'espace fondée sur l'appropriation d'un territoire et l'identification à ce dernier. D'autre part, il tente de saisir les enjeux éthiques autour de la question de l'entre-soi communautaire.*

Mots-clés : *migration illégale, réseau, espace, éthique*

Introduction

La mondialisation des mobilités et des migrations internationales relie territoires et réseaux sociaux à plusieurs niveaux (Simon, 1979; Glisk Shiller *et al.*, 1992; Tarrus, 1992; Portès, 1999; Urry, 2005; Cortès et Faret, 2009). Dans les années 1990, l'approche transnationale des mobilités a mis en lumière les dynamiques, les pratiques et les stratégies migratoires illégales. Cependant, la complexité spatiale, sociale et temporelle de ces mouvements de population contemporains rend le processus d'organisation réticulaire difficile à saisir (Hily *et al.*, 2004). Depuis, l'immigration

* Rim Otmani est chercheure en sociologie au Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle à Oran, Algérie et chercheure associée à l'Institut Convergences Migrations à Paris, France. Ses intérêts de recherche sont la sociologie des migrations, l'anthropologie de la mobilité, la reconstruction identitaire et les politiques d'immigration.

illégale à l'échelle mondiale fait l'objet d'un débat éthique qui s'intéresse principalement aux politiques encadrant cette dernière.

Alors que le débat sur les flux migratoires illégaux en Méditerranée occupe une place importante en Europe, la littérature en éthique politique qui traite la question de l'immigration illégale est relativement limitée en comparaison de celle traitant des migrations sous d'autres angles. Cela s'explique sans doute en partie par la nature sensible du sujet et la complexité du phénomène. La sociologie des migrations (Rea et Tripier, 2003; Mazzella, 2014) s'est beaucoup intéressée à cette problématique mettant en avant le migrant et son statut socialement inférieur. Or, appréhender l'expérience de l'acteur migrant d'un point de vue subjectif aide à saisir le sens de son parcours permettant ainsi de mieux questionner le lien social et le sentiment d'appartenance.

La Méditerranée n'est pas qu'un simple espace maritime qui sépare le continent européen du continent africain. Elle constitue un espace central des migrations internationales et le lieu privilégié des interactions entre l'Europe du Sud et l'Afrique du Nord. Devenue ces dernières années le théâtre d'une très grande intensité de vagues migratoires illégales et le foyer de tensions multiples entre les deux continents, l'amplification de ces mouvements migratoires entre les deux rives de la Méditerranée révèle la difficulté à cerner les espaces traversés et les stratégies des acteurs migrants. C'est le cas des jeunes Algériens de moins de trente ans¹ qui traversent la Méditerranée illégalement dans de petites embarcations de fortune dans une logique d'affirmation de soi, de reconnaissance et d'ascension sociale.

Le présent article s'appuie sur les résultats d'une enquête de terrain multi-située réalisée cette dernière décennie dans le cadre d'une thèse de doctorat (Otmani, 2015), d'abord en Algérie (Annaba et Oran) puis en France (Paris). Il faut noter que la mobilité des jeunes Algériens s'effectue sous l'emprise d'un enchevêtrement complexe de facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels. En quête de nouvelles opportunités pour se

¹ Selon l'Office National des Statistiques (ONS), la population totale résidente en Algérie atteignait 42,2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018. La population des moins de 30 ans était de 22,48 millions, soit 54 % de la population globale.

réaliser ailleurs que dans leur pays d'origine, les candidats à la migration clandestine mettent leur vie en péril et se dirigent vers les portes de l'Europe – soit l'Italie et l'Espagne, considérées comme zones de transit – par voie maritime avant de s'installer en France. Dans ce texte, nous allons nous pencher exclusivement sur l'organisation réticulaire des migrants et le caractère complexe de l'espace fréquenté qui apparaît comme un « espace de flux » migratoires illégaux pour reprendre l'expression de Castells (1996).

De fait, enquêter sur les migrants clandestins, c'est approcher un terrain sensible et une population difficile à joindre. Notre travail de recherche a toutefois permis de rendre visible des individus invisibles mettant en lumière les pratiques transnationales, les espaces traversés et les limites de leurs fonctionnements. Pour ce faire, nous avons analysé les discours et les actions spatialement situés en faisant appel aux différents usages de la notion d'acteur en sciences sociales comme l'interactionnisme symbolique (Goffman, 1974; Le Breton, 2004), la sociologie des organisations (Friedberg, 1992), la sociologie qui s'intéresse surtout au sujet (Touraine, 1984) ou encore la théorie de l'agir communicationnel (Habermas, 1987b). Ainsi, interroger les migrants clandestins dans un espace social restreint et répulsif (Gumuchian *et al.*, 2003) met en évidence la relation étroite entre l'acteur migrant et la dimension spatiale, comme le démontre Veschambre (2004).

Faire appel aux notions d'espace et de réseau marque la volonté des acteurs migrants à développer collectivement des « savoir-faire », des capacités d'agir et des stratégies de survie dans le temps et dans l'espace. En effet, exposés au danger en permanence, ils réagissent plus qu'ils n'agissent vu les imprévisibilités qu'ils doivent gérer au quotidien (Lévy, 2003). Ces différentes approches sont parfois regroupées sous l'expression « tournant actoriel » (*actorial turn*) comme le souligne Lévy dans ses travaux. La migration illégale dans une dialectique d'organisation réticulaire permet à l'action collective (Crozier et Friedberg, 1977) de se développer dans un espace dans lequel le sujet migrant n'est ni rationnellement autonome ni strictement assujéti à la force du groupe. Dans cette configuration, l'éclairage sur la façon dont la logique entre l'espace et le sujet migrant est formulée entraîne la redéfinition des ancrages et des appartenances à l'espace.

Malgré la politisation des mouvements de population à l'échelle internationale, la question des migrations illégales est rarement traitée au plan purement éthique, notamment par les sociologues. Le présent article s'intéresse particulièrement à l'*éthique de l'espace* d'un point de vue subjectif. On entend par éthique, non pas l'éthique synonyme de morale (Canto-Sperber, 1996) mais une éthique de «vérités singulières» (Badiou, 2003). Ainsi, aborder la question de l'espace sous l'angle de l'éthique renvoie à l'étude d'un espace restreint et aux enjeux éthiques qui lui sont liés. Autrement dit, l'analyse de l'espace restreint interroge la question de l'espace défendu, les stratégies de survie, les interactions, les interdépendances, les «savoir-être» et les «savoir-faire». Aussi, en dépit de l'importance de la problématique de la migration illégale, les politiques d'immigration n'incluent pas dans leurs débats la notion de l'éthique autour de l'intégration de cette population (par exemple, proposer des solutions en termes de régularisation de cette population, de droits de travail, de santé ou de logement, de droits sociaux, etc.)

Au fondement du problème éthique concernant les dynamiques illégales dans l'entre-soi communautaire se trouve une donnée essentielle d'ordre sociologique, anthropologique et géographique : le rapport du migrant clandestin à son espace migratoire. Sous cet angle, l'éthique n'est pas neutre, car elle induit implicitement ou implique explicitement une certaine compréhension de la relation espace-migrant. Cet article propose d'engager une réflexion sur le rapport de l'espace à l'éthique à partir de la question de l'attractivité-répulsivité du territoire et de l'exclusion sociale. Notre préoccupation est de savoir comment fonder une éthique de l'espace à partir d'une expérience migratoire complexe. Il s'articule en trois temps : d'abord, il présente la clandestinité dans le quartier de Barbès (Paris) mettant en exergue les notions de «territoire», «espace» et «réseau». Ensuite, il développe l'idée de percevoir l'espace comme un enjeu éthique à partir d'une prise de conscience des limites de l'espace pour, enfin, suggérer quelques perspectives éthiques en rapport avec l'objet d'étude.

1. Le quartier de Barbès, un territoire défendable

Dans un contexte politique répressif et sécuritaire centré sur le contrôle du territoire, la migration clandestine se manifeste à l'échelle de l'ensemble du territoire français, mais plus particulièrement dans le quartier de Barbès². Ce dernier occupe dans la sphère médiatique nationale une place qui a contribué à sa stigmatisation dans la géographie mentale et dans les trajets quotidiens des Parisiens. Son image de quartier dangereux et de zone de non-droit l'a mis à l'écart dans la mythologie spatiale dominante et locale de Paris. Toutefois, cette image se modifie progressivement en alternant des représentations stigmatisantes à une hyper valorisation d'un quartier cosmopolite. C'est ainsi que la présence de personnes aux horizons culturels et sociaux différents détermine une stratification et une sédimentation de son paysage urbain et social qui contribuent à en faire un quartier exceptionnellement multiculturel.

En effet, Barbès a de multiples facettes liées à sa particularité multiculturelle. Il ne se saisit pas comme une unité, mais comme une pluralité de modes de vie, de perceptions et de sentiments d'appartenance. Ouvert sur une diversité de cultures, il est un lieu où s'entrecroisent des espaces de transactions marchandes, de vie et de sociabilité. Il est connu pour être un espace où chacun, dans l'affirmation de son identité personnelle, trouve sa place. Lieu de toutes les curiosités, il attire bon nombre d'étrangers au point de devenir une zone touristique incontournable. Paradoxalement, ce quartier historique tant convoité par les touristes a également la réputation d'être un « espace-refuge » pour les personnes en situation illégale en France. Il constitue un espace d'invisibilité, d'anonymat et de

² Situé dans le nord-est de Paris, Barbès est un quartier historique et populaire, constitué tout au long du XIX^e siècle de migrants fraîchement arrivés à Paris, venus de province, principalement du nord et de l'est de la France, mais aussi de l'étranger. Le quartier est un point d'entrée des migrants internes et externes, au sens où l'entend l'École de Chicago. Il fonctionne depuis plus d'un siècle comme centralité migrante. Pour la communauté clandestine, il représente un espace de socialisation, d'activités professionnelles (vente et achat informels), de ressourcement culturel, de rencontres, de consommation et de convivialité.

reconnaissance pour ces derniers. Il devient alors un territoire « défendu » et revendiqué. En ce sens, les migrants clandestins algériens redéfinissent le mode de la co-présence dans l'illégalité.

D'un point de vue théorique, l'émergence de la théorie de l'« espace défendable » aux États-Unis s'inscrit, rappelons-le, dans la foulée de la critique des quartiers planifiés au cours des années 1970. Pour Oscar Newman, il est nécessaire de rétablir à la fois une hiérarchie des espaces, lisible par tous, et un sentiment d'identité, de contrôle, de propriété et de responsabilité des lieux. L'idée de l'espace défendable apparaît ainsi comme un moyen de contrôle des quartiers par leurs propres résidents et non par la police (Newman, 1972, p. 2-4).

Bien que le présent article se base essentiellement sur la portion française de notre enquête de terrain, il est important de rappeler que notre recherche empirique s'est appuyée sur des entretiens réalisés sur les deux rives de la Méditerranée. Cette recherche qualitative, effectuée dans une approche compréhensive, s'inscrit dans une perspective multi-située dont le propre est de restituer l'objet d'étude dans l'espace et le temps (Marcus, 1995). En outre, la prise en compte de l'exclusion sociale et des précarités cumulatives, tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil, a été une raison décisive pour s'inspirer de l'ethnographie multi-située. Cette approche permet d'expliquer en profondeur les pratiques individuelles et collectives d'une catégorie déterminée : le cas des migrants clandestins algériens.

Afin de mener à bien notre enquête de terrain, une grille d'entretien a été mise en place. Cette grille consistait en une trame rappelant les thèmes à aborder lors de la rencontre, car le déroulement de celle-ci s'ajustait aux personnes interviewées, considérées comme une population difficile à approcher. Pour saisir au mieux l'expérience migratoire illégale des jeunes Algériens et de bien cerner les modes organisationnels, nous avons réalisé, dans un premier temps, des entretiens semi-directifs et des observations en Algérie, à Annaba puis à Oran, entre avril 2009 et janvier 2010. Au total, 55 entretiens ont été réalisés (24 à Annaba et 31 à Oran) auprès de jeunes de moins de trente ans, candidats à l'émigration clandestine. Le choix de ces deux terrains d'enquête

s'explique par le fait que ces deux villes côtières³, situées à l'est et à l'ouest du pays, ont en commun d'être des tremplins vers l'Europe et des portes d'accès privilégiées vers l'île de la Sardaigne (Italie) et Almeria (Espagne). Dans un deuxième temps, l'enquête de terrain s'est poursuivie en France pendant six mois, soit de septembre 2010 à février 2011, dans le quartier de Barbès (Paris), largement fréquenté par les migrants clandestins algériens à la fois « visibles » et « invisibles » dans l'espace public. Des observations ont également eu lieu et ont permis de saisir les stratégies de survie de la population concernée. Au total, 40 entrevues ont été menées auprès de jeunes Algériens âgés de 18 à 30 ans, en situation illégale en France. Les enjeux éthiques de l'enquête⁴ ont été révélateurs des difficultés à approcher un terrain sensible et une population difficile à joindre. De ce fait, une adaptation au terrain a été nécessaire : des règles ont été imposées structurant les entretiens et imposant les lieux de rencontre. Le récit de vie, reconstruit *a posteriori*, a dévoilé ce que l'enquêteur estimait « communicable » ou « déterminant » (Sirna, 2009) d'une réalité déjà déformée par les défauts de mémoire. Enfin, l'analyse des données a été principalement thématique.

Les premiers résultats révèlent que les migrants algériens en situation illégale en France tentent de se créer un espace d'identification en investissant un sentiment de « propriété ». Ils montrent également une conception fermée et sécurisée du

³ Annaba et Oran participent au phénomène contemporain de la mobilité migratoire internationale de par les limites frontalières qu'elles ont directement avec l'Europe : 130 km séparent Annaba de Cap Rosa en Sardaigne et 170 km séparent Oran de Gabo de Gata, à Almeria.

⁴ Les enjeux éthiques de l'enquête impliquent de s'adapter à des actions, des valeurs, des choix et des décisions collectives illégales. Enquêter sur des personnes difficiles à joindre et dans des espaces défendus nous invite à réfléchir sur la meilleure manière d'aborder une problématique sensible et d'approcher des personnes en difficulté, menacées d'expulsion à tout moment. D'un point de vue éthique et malgré les risques et les exigences du terrain, nous devons affirmer notre considération envers ces personnes exclues, précaires et vulnérables. Il faut donc intégrer les principes éthiques de la recherche et les ajuster au terrain afin de mieux répondre aux besoins de l'enquête. En d'autres termes, il faut développer des habiletés sur le terrain pour traiter un problème aussi complexe que la migration illégale tout en respectant les principes de base de la recherche.

quartier de Barbès où l'espace en forteresse, gardée par les services de l'ordre public, est largement visible. Paradoxalement, la présence des agents de police en uniforme ou en civil, qui ont pour mission de maintenir l'ordre, est confrontée à une présence de migrants clandestins en libre circulation dans cet espace. Il devient alors intéressant de transposer la théorie de l'espace défendable sur le cas des migrants clandestins en posant deux hypothèses :

- Premièrement : marquer son territoire s'opère par un ancrage physique dans l'espace
- Deuxièmement : marquer son territoire dans un espace contrôlé et sécurisé encourage le développement des réseaux souterrains.

Afin de développer ces deux hypothèses, il est plausible de penser qu'à force de fréquenter le quartier de Barbès pour son côté marchand offrant des opportunités d'emploi dans l'informel, ce dernier devient dans ce cas précis un territoire défendable par les acteurs migrants. Sa dynamique marchande, totalement intégrée à son caractère multiculturel, favorise les dynamiques relationnelles intracommunautaires. De plus, la proximité spatiale et sociale et l'organisation réticulaire développent la notion de l'«entre-soi», renforçant ainsi un sentiment de sécurité et de confiance.

Les travaux d'Oscar Newman guident notre réflexion dans une perspective compréhensive de l'espace défendable par une population absente juridiquement, mais physiquement présente. Néanmoins, pour appréhender cette organisation, nous avons également mobilisé la théorie des réseaux sociaux (Simmel, 1908 [trad. 1999]; Forsé, 2008) et des stratégies d'acteurs prenant en considération la définition de Crozier et Friedberg⁵. À partir de là, nous allons tenter de démontrer l'importance de la dimension

⁵ Selon ces auteurs, l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents. Pourtant, son comportement est actif. S'il est contraint et limité, il n'est jamais directement déterminé. C'est un comportement qui a toujours un sens et qui est rationnel par rapport à des opportunités, au contexte et au comportement des autres acteurs. Ce type de comportement a toujours deux aspects : un aspect offensif dans la saisie d'opportunités et un aspect défensif dans qui consiste dans le maintien d'une marge de liberté. Il n'y a donc pas de comportement irrationnel et il est possible à l'analyse de découvrir des régularités qui n'ont de sens que par rapport à une stratégie.

éthique lorsqu'il s'agit d'étudier un espace d'actions collectives dans lequel les acteurs migrants se réfèrent à des obligations éthiques de l'entre-soi. Nous supposons alors que développer un entre-soi communautaire aide à s'appropriier le quartier de Barbès dans une logique de « territoire fermé ».

1.1 L'éthique de l'entre-soi communautaire

Force est de constater que la moralité des actions collectives et leur conformité aux normes du groupe d'appartenance représentent un construit moral de l'entre-soi vécu comme un enjeu éthique à part entière. Dès lors, s'interroger sur l'éthique dans une approche de l'espace défendu, c'est analyser un espace qui situe l'acteur migrant au cœur d'une tension entre deux dimensions de l'espace : il est aux limites de l'espace migratoire, car il n'est ni complètement « dedans » ni tout à fait « dehors ». En d'autres termes, le quartier de Barbès, connu pour être un territoire mitigé entre l'acceptation et le rejet de l'Autre, met le sujet migrant à l'épreuve de l'espace. Ce sont les réseaux migratoires qui aident ce dernier à articuler les lieux, le « dedans » et le « dehors », tout en les enrichissant de nouvelles expériences en perpétuelle redéfinition.

La visibilité des migrants clandestins dans le quartier de Barbès s'inscrit dans un espace communautaire mobilisant des réseaux de migrants qui défient les dispositifs sécuritaires et les politiques d'immigration. À la fois espace d'ancrage et point nodal pour ces réseaux clandestins, il est un territoire spécifique des sujets migrants, support à partir duquel cette population vulnérable et marginalisée se configure au quotidien. Dès lors, marquer son territoire dépend d'un ancrage physique et d'une appartenance à un groupe social. Le migrant entretient alors un lien affectif avec les membres du groupe et avec l'espace en tant qu' « entité ». Cette présence physique offre à celui qui vit à la marge de la société un espace de projection de son être qui lui assure, à lui et à sa communauté d'appartenance, un territoire qui affirme leur existence et leur identité. Ce territoire qu'ils s'approprient, dans lequel et à travers lequel ils évoluent, devient un point d'identification. Dans cette perspective, l'individu investit l'espace physique de symboles et de significations sous l'influence de représentations sociales dominantes et d'expériences personnelles.

Ces dernières influent à leur tour sur les pratiques spatiales, comme le mentionnent si bien Urry (2000) et Cresswell (2006) respectivement dans leurs travaux de recherche.

Bien que Barbès constitue un espace regroupant une communauté dite invisible d'un point de vue sociojuridique, les pratiques et les stratégies de survie rendent compte du rôle important des réseaux dans l'existence de cette communauté. En présence d'une organisation réticulaire fondée sur des réciprocitys, des interactions, des interdépendances et des solidarités, l'acteur migrant peut se construire dans une logique d'individuation et de singularisation tout en existant à travers son groupe d'appartenance. Il n'est donc pas question d'effacement ou de dilution identitaire, mais bien de reconstruction de l'identité en s'adaptant au groupe et aux circonstances. Concrètement, chaque démarche effectuée dans cet espace communautaire se fait au risque de se répercuter négativement sur le groupe. Mais, la particularité de cet espace fermé est le fait d'être un espace de négociation, de recomposition et d'hybridation identitaire. En ce sens, marquer son territoire et légitimer son espace s'effectuent uniquement dans une logique de l'entre-soi, dans l'anonymat et dans l'invisibilité, et ce, en réponse à des politiques européennes communes qui luttent activement contre l'immigration clandestine.

Mettre en avant les réseaux migratoires fondés sur la dimension communautaire, sur la proximité géographique et sociale et sur des rapports de confiance et de réciprocité pour expliquer les stratégies d'ancrage et de survie, c'est mettre en valeur la force des liens qui unissent les individus entre eux. Inévitablement, dans cet espace défendu, les migrants clandestins se rapprochent, se croisent et redéfinissent les codes du vivre-ensemble dans l'illégalité. Le quartier de Barbès, considéré comme un espace communautaire fermé, contribue ainsi au renforcement des liens sociaux. Il joue le rôle d'intégrateur social pour la communauté clandestine qui partage des caractéristiques et des valeurs communes.

Dans cet espace de socialisation, de familiarisation et d'intégration, les sujets migrants utilisent des codes qui leur assurent seulement une visibilité intracommunautaire. Autrement dit, l'ancrage physique et la proximité communautaire permettent uniquement de manifester une présence «entre-soi» et, en conséquence, une invisibilité relative à la société d'accueil. Cette

proximité spatiale et sociale homogénéise les pratiques et les actions collectives et produit des solidarités réciproques qui contribuent à entretenir la cohérence et la cohésion de la communauté clandestine, et ce, par l'entretien des valeurs et des normes morales de l'entre-soi.

En somme, les sujets migrants qui s'identifient à Barbès sont en quête de reconnaissance sociale à travers l'affectivité et la convivialité de l'espace qui les accueille. Il s'agit d'une perspective d'ancrage spatial et social, bien qu'informel, et d'une quête de repères sociaux et identitaires. Dès lors, marquer son territoire dans une dialectique de l'entre-soi communautaire revient à dire que l'espace peut être bien plus qu'une simple catégorie analytique des rapports sociaux, car il contribue à la socialisation de personnes marginalisées, au maintien du lien social et à la reconstruction des identités. Partant de là, nous pouvons considérer le quartier de Barbès comme une entité identitaire.

1.2 Construction identitaire et pratique des lieux

Le migrant clandestin est régulièrement associé à l'étranger dangereux car il est le symbole de l'inconnu illégal; d'où la tendance à éviter tout contact puisque l'ouverture à cette catégorie sociale semble porteuse de risques multidimensionnels. Face à des difficultés de légitimation dans l'espace public, le migrant clandestin développe plusieurs mécanismes de défense y compris le repli communautaire qui contribue à la transformation et à la reconstruction identitaire. Cette réaffirmation de l'identité s'accompagne d'un fort attachement au groupe d'appartenance, l'un nourrissant l'autre. De ce point de vue, les réseaux migratoires, qui jouent le rôle d'intégrateur, rendent compte de la force du lien communautaire qui s'appuie sur le lien de confiance, de réciprocité et sur la notion de solidarité.

Les migrants clandestins qui s'identifient au quartier de Barbès font non seulement évoluer les espaces fréquentés, mais également les appartenances et les identités. L'insertion dans des réseaux migratoires communautaires apparaît comme la clé de l'intégration, bien qu'elle soit à la marge de la société d'accueil. Ce constat marque profondément l'étroite relation entre les acteurs migrants et leur espace d'appartenance. Se développer dans l'entre-

soi communautaire pour survivre révèle une communauté qui, au sens strict du terme, est caractérisée par une clôture spatiale et sociale, une restriction des entrées et sorties extracommunautaires ainsi que des règles propres à la gestion du groupe d'appartenance. Cette organisation réticulaire contribue au développement d'un enfermement entre-soi, et non sur soi. Il ne s'agit pas de s'isoler pour marquer son territoire, mais de se démarquer entre-soi pour marquer des frontières symboliques.

Au-delà du lien communautaire et de cette quête identitaire, le lien d'appartenance à un territoire octroie une légitimité à cette population marginalisée. Évidemment, la question de l'identité dans le contexte migratoire illégal est une question complexe puisqu'elle fait référence à des identités multiples (adaptation aux situations diverses), à des référents géographiques spécifiques et à des représentations personnelles, sociales et spatiales. Néanmoins, c'est par les pratiques des lieux que se créent les identités, et non seulement par les représentations. L'inclusion spatiale et l'intégration fondées strictement sur la dimension communautaire participent au mouvement et à l'édification de l'éthique de l'espace, car la clandestinité est acceptée non en tant que marginalité, mais plutôt comme un processus dynamique qui s'inscrit dans le mouvement migratoire international. De ce fait, l'acteur migrant peut vivre positivement sa condition d'exclu en évoluant dans un espace fermé. Ce compromis rend l'éthique de l'espace plus intelligible dans le sens où l'identification, la revendication et l'appropriation des lieux rendent l'intégration réalisable même si elle reste strictement dans l'entre-soi communautaire.

Le développement du lien communautaire assure non seulement la survie des personnes qui se soustraient de la sphère du droit français, mais contribue également à la construction d'une identité tributaire de la pratique des lieux. Bien que l'entre-soi communautaire constitue un terreau favorable à la transformation identitaire, il n'en demeure pas moins si simple d'évoluer et de se réaliser dans l'ombre. L'identité du migrant clandestin est, de ce fait, en perpétuel transformation et en négociation permanente : négociation avec soi et entre-soi. Par conséquent, l'identité comme caractère distinctif d'un lieu géographique se construit à partir des pratiques et des représentations, elle est liée à des attributs de

position (l'espace), à des attributs de configuration (l'entre-soi) et, enfin, à des attributs de valeurs (la culture commune).

De la sorte, l'éthique de l'espace peut mettre l'accent sur la particularité et la complexité du phénomène migratoire illégal, insistant sur la recherche d'un espace où seraient enfin possibles un ancrage et un dialogue entre les appartenances multiples et l'éventualité d'une intégration à l'intérieur d'une nouvelle communauté, celle de la société d'accueil. En conséquence, l'ancrage, l'identification, l'appartenance et l'appropriation des lieux permettent à l'acteur migrant de devenir le reflet de l'espace qu'il fréquente. Ses actions sont un fait social qui change et évolue à l'image de l'espace qui le produit. À partir de là, la relation « espace-migrant » devient un sujet important dans l'appréhension de l'éthique de l'espace qui conduit à la redéfinition de l'espace migratoire puisque, par le biais du regard de l'Autre, les acteurs migrants s'interrogent sur leur propre identité.

2. La perception de l'espace migratoire comme enjeu éthique

Le contexte politique, économique, social, culturel, démographique et écologique peut agir négativement sur l'espace et le transformer en menace sur l'individu qui le fréquente. Pour le migrant clandestin, évoluer dans un espace réduit et risqué représente une expérience qui le met à l'épreuve continuellement. Percevoir l'espace comme enjeu éthique dans le contexte migratoire illégal se rapporte au fait que, d'un côté, les actions individuelles ou collectives des migrants sur le territoire français renvoient à d'importants enjeux politiques et, d'un autre côté, la morale se réfère à la sphère normative à travers laquelle les actions des migrants devraient s'effectuer selon des normes et des standards de conduite.

La dimension éthique semble difficile à cerner dans un tel contexte, bien qu'elle puisse apporter un éclairage important sur ce processus migratoire particulier. Cet exercice est d'autant plus délicat que l'objet d'étude est très éloigné des normes imposées par les politiques d'immigration. De ce fait, aborder au plan éthique la question de l'espace migratoire lorsqu'il s'agit de migration illégale, c'est effacer la limitation spatiale et sociale telle qu'elle est délimitée dans le champ politique.

Même si nous n'avons pas tous les outils éthiques pour analyser ce phénomène social, nous devons reconnaître qu'il existe bien plus d'acteurs dans ces organisations clandestines que nous le pensons, et que le discernement éthique suppose d'articuler une complexité dans l'analyse du problème. Par ailleurs, lorsque nous abordons la question de l'espace migratoire d'un point de vue éthique, nous espérons comprendre les enjeux liés au contexte, c'est-à-dire un contexte où l'immigration est vécue comme épreuve, défi ou comme chance si on prend en considération les interactions, les interdépendances et les solidarités entre migrants. Face à la complexité du processus migratoire illégal, la notion de l'éthique entraîne un scepticisme dans le sens où il est difficile de s'appuyer sur des normes pour interroger l'éthique dans le contexte migratoire illégal. Toutefois, l'éthique prend sens dans l'action lorsque l'acteur migrant donne lui-même sens à ce qu'il entreprend comme actions dans l'espace. Il s'agit là d'une subjectivation de l'éthique et d'un discernement éthique individuel.

La sociologie⁶ interroge et appelle à un traitement éthique de la question migratoire⁷, car elle est, aujourd'hui plus que jamais, un problème de fond à l'échelle globale. Traiter la question de l'immigration illégale, et plus spécifiquement la question de l'espace migratoire d'un point de vue éthique, ne veut pas dire interpréter la morale intrinsèque des actes migratoires ou expliquer la morale de la conformité aux principes contre la morale de la

⁶ Pour Durkheim, l'établissement de la sociologie est inséparable de la préoccupation de la morale. Il revendiquait la sociologie comme une science positive et a affirmé que : « Notre premier devoir actuellement est de nous faire une morale. La science peut nous aider à trouver le sens dans lequel nous devons orienter notre conduite » (Durkheim, [1893] 1978, p. 406). Il a fait cette déclaration dans la logique d'apporter une solution à la crise morale redoutable de son époque. Dès ses premiers ouvrages, il précise son projet de traiter les faits de la vie morale selon les méthodes des sciences positives, de parvenir à une science de la morale et non pas à une morale tirée des sciences et ainsi, légitimée.

⁷ La sociologie de l'immigration est face à d'immenses défis éthiques. Repenser les mobilités et les migrations internationales, c'est redéfinir la sociologie en donnant du sens aux mouvements de population. L'ampleur des défis éthiques est une opportunité pour proposer une nouvelle sociologie qui permet d'apporter des réponses concrètes aux crises migratoires de l'ère de la globalisation.

responsabilité quant aux conséquences (Weber). Cela ne veut pas dire non plus donner du sens à la morale de la conformité au groupe contre la morale de l'individu exceptionnel (Nietzsche) ou encore appréhender la morale de l'appartenance de classe contre la morale de l'individualisme (Marx). Ce qu'il convient de saisir, c'est que la migration clandestine se situe dans un espace incertain et risqué où s'opposent des valeurs et des normes.

Forcément, parler d'éthique de l'espace, c'est se confronter à des positions éthiques différentes : d'une part, le débat public, notamment de la société civile, qui souhaite faire reconnaître des droits aux migrants illégaux; d'autre part, un débat politique marqué par le rôle fonctionnel des migrations pour l'économie ou la sécurité. Or, ces dernières années, si le débat est de plus en plus centré sur la personne et ses droits inaliénables, en réalité, les prérogatives de l'État souverain en matière de migrations sont fortement imprégnées de cette idée de normalité : il semble être dans l'ordre des choses que la migration illégale soit prohibée et que des contraintes soient placées sur la mobilité internationale de certains individus.

Pourtant, malgré des politiques d'immigration répressives et dissuasives, la migration clandestine se poursuit et l'existence des réseaux sociaux la sous-tendant pourrait être une explication de cet état de fait. Granovetter (1973) a développé une théorie connue sous le nom de la « force des liens faibles » qui permet de distinguer trois types de relations entre individus : les liens faibles, les liens forts et l'absence de liens. S'appuyant sur cette théorie, les réseaux migratoires représentent la force des liens faibles par la capacité d'agir des acteurs migrants et la solidarité réciproque. La résistance des réseaux migratoires clandestins à la présence policière dans le quartier de Barbès démontre la force des liens en présence, soit les liens faibles, si l'on considère le migrant clandestin, en tant qu'individu, comme lien faible, et le réseau migratoire, en tant que groupe d'individus, comme lien fort. Il faut préciser que la force des réseaux de migrants ne signifie pas pour autant qu'ils soient plus efficaces que la hiérarchie officielle.

Nous nous alignons sur la position de Granovetter qui soutient qu'un réseau efficace a « une structure sociale articulant couplage et découplage qui donne naissance à des groupes très homogènes clairement délimités entre eux; la confiance ne manque

donc pas, mais les revendications de nature non économique cessent d'être légitimes en dehors des frontières de ces groupes » (Granovetter, 1994, p. 87-88). À partir de ce constat, nous pouvons déduire que l'organisation des acteurs migrants en réseau est à la fois un système visible (couplage) et invisible (découplage). Elle est formée de cellules autonomes faibles qui forment des groupes fortement coordonnés. De type pyramidal, elle est destinée à empêcher de remonter la filière clandestine. Dès lors, le respect des normes imposées par le groupe d'appartenance devient obligatoire pour en assurer la continuité.

Vraisemblablement, toutes les mesures pour restreindre les possibilités d'entrée et de séjour en France semblent inefficaces face à la force des réseaux migratoires clandestins. L'organisation réticulaire structurée montre combien les migrants clandestins peuvent façonner un discernement éthique pluriel qui passe par un processus réflexif permettant d'identifier les différentes solutions qu'une situation met en tension. Le seul outil auquel le sujet migrant pourra alors s'en remettre est son propre jugement.

En définitive, appréhender l'éthique de la migration à partir d'un espace limité et contrôlé ne reflète pas toute la réalité car il est difficile de parler d'éthique quand il y a une distance entre le discours et la pratique et surtout, lorsqu'il y a un conflit de valeurs. Il serait plus juste de discerner les enjeux éthiques à partir de l'expérience personnelle des migrants et de faire apparaître la place et le rôle du sujet migrant dans cette organisation et dans cet espace limité. De cette façon, l'éthique de la migration, indissociable du processus migratoire illégal, trouvera ses racines à la fois dans l'expérience concrète et singulière de l'acteur migrant et dans son contexte social et spatial d'appartenance. Au-delà de la question des limites, la sociologie de l'éthique prend conscience du problème et rend possible son analyse. De ce point de vue, l'éthique de l'espace aura toute sa légitimité et peut offrir aux divers groupes présents dans l'espace public la possibilité de se frayer sa propre voie éthique.

2.1 La conscience éthique du problème de l'espace limité

Les encadrements politique et juridique de l'espace, par la mise en place des institutions aux contours nettement définis, constituent

un élément clair démontrant que le quartier de Barbès est un espace contrôlé et sécurisé. Cette limite est une frontière qui place les acteurs migrants entre le « dedans » et le « dehors » de cet espace contrôlé. La restriction de l'espace limite alors leur autonomie et leurs mouvements. Parler de conscience éthique en ce qui concerne l'espace limité ne veut pas dire exprimer une « morale » reconnue comme un principe formel, mais bien l'expression de l'éthique qui répond à une situation spécifique et singulière tenant compte des acteurs et des relations enclavés dans cet espace.

Dans une perspective éthique, on ne peut que considérer le quartier de Barbès comme étant un espace limité, saisi avec acuité comme enjeu éthique; dans cet ordre d'idées, la conscience éthique est enracinée dans la conscience de la limite spatiale et sociale. Cette restriction spatiale produit un espace risqué qui rend le sujet migrant de plus en plus vulnérable. Pour répondre à cette vulnérabilité, des valeurs émergent et des codes de conduite tacites sont mis en place, imposant certaines normes du vivre-ensemble dans l'entre-soi communautaire pour pouvoir continuer à évoluer dans l'invisibilité.

Les résultats de notre recherche démontrent qu'il ne faut pas se fier aux apparences, car ce quartier, où règne un univers d'une pluralité de mondes visibles permettant à des populations invisibles d'exister, reste un des quartiers les plus sécurisés de Paris⁸. Ceci dit, face à une forte sécurisation des lieux, la dimension éthique peut se manifester dans le droit à la mobilité et le droit à la liberté de circuler, comme stipulé à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat (*sic*) » et que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Néanmoins, rien n'y

⁸ Selon la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la ville de Paris ainsi que les associations de quartier, Barbès concentre les taux de criminalité, de violence et de délinquance les plus élevés de la métropole. De plus, l'enquête de terrain réalisée dans ce quartier nous a permis de découvrir autour de la station de métro de Barbès, dans les rues environnantes et sous le viaduc du boulevard de la Chapelle, des ventes illégales (cigarettes à la sauvette, objets volés, vêtements, nourriture, etc.), des trafics de drogue au vu et au su de tous, de la voyance, de la prostitution et d'autres phénomènes sociaux dangereux.

figure, ni explicitement ni implicitement, concernant le droit de séjour illégal. À cet égard, aucune instance n'est susceptible de défendre la cause des migrants clandestins. Un tel paradoxe pose bien sûr le problème de la définition du droit de circuler et du droit de séjour.

L'éthique n'est pas catégorique, dans le sens d'une morale générale qui impose une réflexion engagée sur le processus migratoire en vue d'établir une norme absolue car les conduites éthiques dans le contexte migratoire illégal varient fortement dans le temps et dans l'espace. Il ne s'agit pas non plus d'appliquer des théories morales ou des lois universelles préétablies. Il s'agit plutôt de concevoir la conscience éthique comme une pratique d'élaboration réflexive à la lumière des contraintes soulevées par le contexte, dont il convient de problématiser les interférences. Cette posture peut se traduire par l'implication des scientifiques, par une réinterprétation politique des normes et par une construction d'un point de vue global à partir de différents terrains. La sociologie de l'éthique a toute légitimité pour s'inscrire dans les débats autour des questions migratoires afin de rendre visible une population invisible à partir d'une régulation de l'organisation des territoires et de mettre en lumière la force des réseaux migratoires. Une telle démarche permet de positionner la dimension éthique à l'interface du politique et de l'épistémologie susceptible de conduire à un changement de vision sur l'éthique de l'espace.

2.2 L'appréhension réflexive de l'éthique de l'espace

Mener une réflexion sociologique sur le rapport de l'éthique à l'espace est une perspective permettant de valoriser une discipline dont la spécificité majeure, au regard des autres disciplines des sciences sociales, consiste à donner du sens aux mobilités illégales et à rendre visible les enjeux sociopolitiques liés à la mondialisation et à la globalisation. Cette articulation de l'éthique prend en considération la restriction de l'espace et la possibilité d'une organisation réticulaire. D'un point de vue épistémologique, elle met en valeur la notion d'espace-réseau dans le but de dépasser les frontières scientifiques et normatives limitatives, revitaliser les concepts et conduire, à terme, à un changement de paradigme. Dans un contexte aussi complexe que la migration illégale, l'éthique

apparaît à la fois comme morale de l'action et pensée du risque. De la sorte, les interactions entre l'éthique, les sciences sociales et humaines et la politique peuvent offrir des solutions susceptibles de traiter différemment le problème des migrants en situation illégale. Fondées sur un raisonnement scientifique, les préoccupations sociales et éthiques liées au phénomène de l'immigration illégale viseront à replacer l'acteur migrant au centre du débat.

Concevoir l'espace migratoire comme enjeu éthique revient à s'interroger sur la place sociale et spatiale du migrant clandestin sur le territoire français, en vue de répondre aux inquiétudes de l'opinion publique par une approche objective qui évite tout contexte émotionnel. L'espace, dans ce cas-là, devient un questionnement éthique qui implique, d'une part, la protection de l'espace et, d'autre part, la protection des libertés humaines et des identités culturelles. En effet, une des caractéristiques du sujet migrant en situation illégale en France est sa capacité à s'adapter au milieu qui lui est *a priori* « inhospitalier ». Il fait face au quotidien à de multiples insécurités et au risque permanent d'expulsion, mais continue à s'y maintenir illégalement grâce à ses « savoir-être », « savoir-faire » et « savoir-agir ».

La capacité d'action et de réaction des migrants clandestins dans des espaces défendus transforme ces derniers en territoires migratoires clos. Dans ces territoires considérés comme centralité migrante, les individus organisent leur vie en clandestinité, en évoluant à la fois aux limites et au cœur de la société d'accueil. Une prise de conscience de la limitation sociale et spatiale pousse la réflexion éthique à faire appel à un perpétuel renouvellement et à une constante interrogation sur le fondement des politiques d'immigration.

La réflexion éthique doit aller au-delà de la définition d'une simple normativité et doit être abordée dans une logique interactionniste. Elle doit adopter une vision large et anticiper les problèmes qui découlent du phénomène migratoire illégal. Elle nécessite également un échange d'idées et d'expériences sur cette problématique en rassemblant des spécialistes de diverses disciplines, des responsables politiques et des acteurs de la société civile dans toute sa diversité. Enfin, elle doit fixer des repères, dégager des perspectives, envisager des alternatives et proposer des options novatrices adaptées en permanence aux déplacements humains.

En définitive, l'espace en tant que questionnement scientifique et éthique et en tant que revendication sociale suppose de repousser les frontières de l'éthique et de ne plus les limiter aux normes juridiques. L'expérience migratoire illégale des jeunes Algériens en France révèle des relations intrinsèques entre individus et des liens entre individus et territoires qui démontrent l'interdépendance et l'appropriation des lieux. L'extension de l'éthique au territoire est perçue dans ce cadre-là comme une possibilité évolutive entre le migrant et son espace d'appartenance. C'est alors que le migrant peut dépasser son statut de « clandestin » pour devenir un simple « migrant ». Cette démarche permet de repositionner la relation « migrant-espace-éthique » et d'inventer un nouveau cadre d'étude qui évite la stigmatisation de l'étranger, de façon générale, pour ne pas compromettre les enjeux éthiques dans le contexte migratoire, notamment en temps de crise(s).

Conclusion

Le présent article propose, à partir de l'expérience migratoire illégale des jeunes Algériens en France, de construire une vision qui se présente comme une opportunité scientifique d'un changement éthique selon les spécificités du terrain. La singularité du processus migratoire permet d'appréhender l'organisation de l'espace en fonction des individus et des groupes qui le fréquentent. La dimension éthique de l'espace, du point de vue subjectif de l'acteur migrant, conditionne alors la reconfiguration de l'espace migratoire. Loin d'être figée dans le temps et l'espace, l'éthique de l'espace évolue au gré des expériences individuelles et collectives ainsi que dans l'interaction et la négociation, selon les circonstances.

Les enjeux éthiques sont fortement liés au rapport au politique, à la notion de l'espace et à l'intégration d'une population non désirée. Cependant, une connaissance superficielle de l'espace migratoire illégal conduit à une ghettoïsation, à des clivages et à une division sociale qui rendent moins compréhensibles les différences et plus complexe la question de l'immigration illégale. Intégrés dans un espace multiethnique, comme le quartier de Barbès à Paris, auquel ils s'identifient, les sujets migrants ne sont toutefois pas en mesure de s'approprier ce territoire cosmopolite aux mille visages à cause de leurs différences.

L'enjeu éthique principal s'articule alors autour des difficultés à « faire sa place » ou à « se faire une place » dans une société d'accueil qui ne les reconnaît pas d'un point de vue juridique et qui les rejette complètement. Cette situation les expose à des exclusions, à des précarités, à des vulnérabilités multiples et surtout, au risque permanent d'expulsion du territoire français. Cet enjeu éthique est ainsi intrinsèquement lié à l'enjeu politique, où l'on constate aisément que les politiques d'immigration demeurent fermées à la problématique du migrant clandestin en tant que « acteur social » à part entière dans la société d'accueil et continuent à le percevoir comme menace. Ce sont les restrictions politiques qui semblent donner une vision d'échec à l'éthique de l'immigration. La dimension éthique fondamentale est alors confrontée à des enjeux d'éthique appliquée.

Références

- BADIOU, A. (2003). *L'éthique. Essai sur la conscience du mal*, Caen, Nous.
- CANTO-SPERBER, M. (dir.) (1996). *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
- CASTELLS, M. (1996). *The Rise of the Network Society*, Cambridge, MA, Blackwell.
- CORTES, G. et L. FARET (2009). *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- CRESSWELL, T. (2006). *On the move: Mobility in the Modern Western World*, New York, Routledge.
- CROZIER, M. et E. FRIEDBERG (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- DUBET, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DURKHEIM, E. (1978 [1893]). *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- FRIEDBERG, E. (1992). « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33, n° 4, p. 531-557.
- FORSÉ, M. (2008). « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », Caisse nationale d'allocations familiales, *Informations sociales*, 2008/3, n° 147, p. 10-19.
- GLICK SCHILLER, N. et al. (1992). « Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 645, n° 1, p. 1-24.

- GOFFMAN, E. (1974). *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit.
- GRANOVETTER, M. (1973). « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, p. 1360-1380.
- GRANOVETTER, M. (1994). « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse », dans ORLÉAN, A. (dir.), *Analyse économique des conventions*, 1^{re} édition, Paris, PUF, p. 79-94.
- GUMUCHIAN, H. et al. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Éditions Antropos Economica.
- HABERMAS, J. (1987 a). *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1 : *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard.
- HABERMAS, J. (1987 b). *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 2 : *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Paris, Fayard.
- HILY, M.-A. et al. (2004). « La notion de "réseaux sociaux" en migration », *Hommes et Migrations*, n° 1250, p. 6-12.
- LE BRETON, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF.
- LEVY, J. (2003). « acteur » et « agent », dans LEVY, J. et M. LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MARCUS, G. E. (1995). « Ethnography In/Of the World System : The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, p. 95-117. (En ligne : http://cio.ceu.hu/extreading/CIO/Marcus_on_multi_local_fieldwork.html).
- MARCUS, G. E. (2002). « Au-delà de Malinowski et après *Writing Culture* : à propos du futur de l'anthropologie culturelle et du malaise de l'ethnographie », *ethnographiques.org*, vol. 1, p. 1-10. (En ligne : <http://www.ethnographiques.org/IMG/pdf/ArMarcus.pdf>).
- MAZELLA, S. (2014). *Sociologie des migrations*, Paris, PUF.
- NEWMAN, O. (1972). *Defensible space: Crime Prevention Through Environmental design*, New York, Mac Millan.
- OTMANI, R. (2015). « L'expérience migratoire illégale en France: le cas des migrants clandestins algériens », thèse de doctorat de sociologie, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- PORTES, A. (1999). « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro thématique « Délits d'immigration », vol. 129, n° 1, p. 15-25.
- REA, A. et TRIPIER, M. (2003). *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte.
- SIMMEL, G. (1908, trad. 1999). *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation (Soziologie. Leipzig, DunckerundHumblot)*, Paris, PUF.

- SIMON, G. (1979). *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, Université de Poitiers.
- SIRNA, F. (2009). « L'enquête biographique en milieu migrant: réflexions sur la méthode », dans Aggoun, A. (dir.), *Enquêter auprès des migrants : Le chercheur et son terrain*, Paris, L'Harmattan.
- TARRIUS, A. (1992). *Les fourmis d'Europe: migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan.
- TOURAINÉ, A. (1984). *Le retour de l'acteur. Mouvements*, Paris, Fayard.
- URRY, J. (2000). *Sociology beyond Societies. Mobilities for the Twenty-First Century*, London, Routledge.
- URRY, J. (2005). *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie*, Paris, Armand Colin.
- VESCHAMBRE, V. (2004). *L'approche dimensionnelle de l'espace: pour une géographie (sociale) de plain-pied dans les sciences sociales*, Communication orale présentée au Colloque [espaces et sociétés aujourd'hui], Rennes, France, 21-22 octobre 2004.